



“R B&B”



Origine du projet

- -Leny Broncan
- -Correspondance avec les 5°C puis les 4°C
- -Deux classes à section “rugby”: 4°C et 3°C
- -Quatre objectifs pédagogiques:
 - Vivre ensemble
 - Linguistique
 - Culturel
 - Sportif

Projet pédagogique:

- En amont, un travail linguistique et culturel (Bath, la nourriture anglaise, le rugby, le street art)
- Pendant le séjour, dossier à renseigner
- En aval, un “scrapbook” compte-rendu de voyage (une partie en français/ une partie en anglais)

Le voyage

- Du samedi 2 mai au jeudi 7 mai 2020
- Avec deux classes (4°C et 3°C)
- Avec cinq accompagnateurs
- Organisé par **CLC**, Club Langues et Civilisations, organisme basé à Rodez.



Le dossier

- -autorisation d'inscription au voyage (à rendre avec chèque)
- -participation financière au voyage
- -fiche sanitaire et vaccinations
- -autorisation de sortie du territoire (avec photocopie de la pièce d'identité du parent qui la signe – pièce d'identité toujours valable à la date du retour, 7 mai 2020)

Le voyage – En amont

- -vérifier que la carte d'identité de l'enfant est toujours valable (**date d'expiration postérieure à la date de retour: le 7 mai 2020**) – photocopie à nous remettre pour le 24 février.
- vérifier que la carte d'identité du parent signataire de l'autorisation de sortie du territoire est toujours valable (**date d'expiration postérieure à la date de retour: le 7 mai 2020**)
- -demander la Carte Européenne d'Assurance Maladie
- -demander des livres sterling à votre banque (**argent de poche sous la responsabilité des élèves**)
- -Le pack intégral assurances CLC a été souscrit.

Le Brexit

Le Brexit et la mobilité des élèves : questions-réponses

Mon enfant pourra-t-il toujours partir en voyage scolaire ou linguistique au Royaume-Uni et à quelles conditions ?

Le Royaume-Uni continuera d'être une destination pour les élèves dans le cadre régissant la circulation des personnes post-Brexit. Ces mobilités ne sont pas remises en cause.

Jusqu'à la date de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, pour entrer au Royaume-Uni, tout voyageur doit être muni d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité en cours de validité. Aucun visa n'est nécessaire.

À compter de la date du retrait :

- Si un accord de retrait est conclu et ratifié entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, une période de transition sera mise en œuvre et les conditions seront jusqu'au 31 décembre 2020 les mêmes qu'actuellement : tout voyageur (élève mineur français ou ressortissant de l'Union européenne) devra être muni d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité en cours de validité. Aucun visa ne sera nécessaire.
- Dans le cas où un accord de retrait n'entrerait pas en vigueur, les voyageurs français pourraient être soumis à des obligations de visa dès la date de retrait. Le gouvernement britannique a fait part de son intention de ne pas soumettre les ressortissants européens à l'obligation de visa pour les courts séjours (moins de 3 mois) et a annoncé que les cartes nationales d'identité délivrées par les États membres de l'UE à leurs ressortissants resteront valables courant 2020, jusqu'à une date qui n'est toutefois pas précisée à ce stade.

Si mon enfant est un ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne, pourra-t-il effectuer des voyages scolaires au Royaume-Uni depuis la France au même titre que les ressortissants de l'Union européenne ?

- Avec un accord de retrait, les mineurs ressortissants d'un État tiers à l'Union européenne ou à l'espace Schengen, résidant habituellement en France et participant à une sortie scolaire au Royaume-Uni peuvent voyager sous couvert du document de voyage collectif ("liste d'écoparticipants voyageant dans le cadre d'une excursion scolaire à l'intérieur de l'Union européenne"). Ce document est délivré par la préfecture et tient lieu de visa d'entrée au Royaume-Uni. Les mineurs étrangers doivent en outre être impérativement munis d'un passeport individuel en cours de validité et d'une autorisation parentale de sortie du territoire. Cette disposition sera maintenue pendant la période de transition, jusqu'au 31 décembre 2020.
- En l'absence d'accord, les élèves mineurs ressortissants de pays tiers à l'Union européenne ou à l'espace Schengen devront présenter les documents suivants pour leur retour en France : un passeport individuel en cours de validité, un visa individuel si leur pays de nationalité n'a pas de dispense de visa au Royaume-Uni, ainsi qu'un document de circulation pour étranger mineur (DCEM) à obtenir auprès de la préfecture, conformément à la réglementation en vigueur. Une autorisation parentale de sortie du territoire sera également requise.

Le Brexit

Quelle couverture en cas de soins médicaux pendant le séjour ?

En l'absence d'accord de retrait, les règles européennes de coordination de sécurité sociale cesseront de s'appliquer. La carte européenne d'assurance maladie ne sera plus valable.

Le droit national s'appliquera. Pour les personnes couvertes par un régime français d'assurance maladie, la caisse d'assurance maladie pourra accepter de rembourser forfaitairement les soins urgents nécessaires en cours de séjours au Royaume-Uni.

En cas de soins médicaux pendant le séjour, les frais médicaux devront être réglés sur place. Les prescriptions, les factures acquittées et les justificatifs de paiement devront être conservés puis adressés à la caisse d'assurance maladie, de retour en France, accompagnés du formulaire S3125 "Soins reçus à l'étranger".

Au vu des justificatifs, le médecin conseil du service médical de votre caisse d'assurance maladie appréciera s'il s'agissait ou non d'une situation d'urgence et, selon le cas, accordera ou non le remboursement des soins.

À noter : il s'agit d'une possibilité, pas d'une obligation.

En cas d'accord du médecin conseil, les soins sont remboursés sur la base et dans la limite des tarifs forfaitaires français en vigueur (et non pas sur la base des dépenses réelles).

Les frais médicaux pouvant coûter cher, il est recommandé de souscrire un contrat d'assistance ou d'assurance.

Le programme

Itinéraire : Auch, Bordeaux, Poitiers, Le Mans, Ouistreham.

Samedi 2 mai

Départ du Collège Carnot à Auch à 8h30.

Emportez des repas froids et des boissons pour le voyage.

Embarquement à **Ouistreham** à 21h. Départ à 23h.

Traversé de nuit en sièges.



Le programme

Dimanche 3 mai

Arrivée à **Portsmouth** à 6h45.

Arrêt à **Salisbury** vers 8h30 et *petit-déjeuner au Mac Donald*.

Matin : **visite guidée** (uniquement en anglais) du **Cheddar Gorge Cheese Company**.

Pique-nique prévu par les élèves.

Après-midi : découverte libre de la ville de **Bath**, puis **cream tea**.

Arrivée au point de rencontre à Bath à 18h, accueil de notre responsable locale et des familles hôtesse. Dîner en famille (début de la pension complète).



Le programme

Lundi 4 mai

Journée d'excursion à Bristol.

Matin : visite guidée de la ville à travers l'histoire et les œuvres d'artistes urbains de renom, dont le célèbre *Banksy* et **atelier**.

Pique-nique fournis par les familles hôtesse.

Après-midi : temps libre et shopping au centre-ville.

Départ : 8h30 - Retour : 18h.



Le programme

Mardi 5 mai

Journée à BATH.

Matinée : visite audio-guidée des célèbres **Roman Baths** vestiges des thermes romains, puis route vers Farleigh – Hungerford.

Pique-nique fourni par les familles hôtes.

Après-midi : *rendez-vous à 13h30 à **Farleigh – Hungerford BA2 7 RW** pour assister à l'entraînement de l'équipe sénior. Puis RDV à **Beechen Cliff** - Kipling Avenue – Bath BA24RE vers 15h30, rencontre de rugby.*

Départ : 8h30 - Retour : 18h30.

Le programme

Mercredi 6 mai

Départ du point de rencontre à Bath à 8h.

Deux paniers repas et des boissons fournis par les familles hôtes pour le voyage (fin de la pension complète).

Matin : visite à **Bath** organisée par les professeurs, puis route vers **Bristol**.

Après-midi : vue panoramique du **Clifton Bridge** et à 15h, visite libre du **Mshed Museum**.

Départ de Bristol à 17h45.

Embarquement à Portsmouth à 20h45. Départ à 22h45.

Traversée de nuit en sièges.

Le programme

Jeudi 7 mai

Arrivée à **Ouistreham** vers 6h45.

Petit-déjeuner en cafétéria sur autoroute.

Déjeuner en cafétéria sur autoroute.

Arrivée au Collège Carnot à Auch vers 21h.

Le voyage – en amont

- Un sac ou une valise (pas taille XXL) et un petit sac à dos
- Prévoir des affaires complètes pour lundi/mardi/mercredi ainsi qu'une tenue de sport complète dans une poche plastique à mettre dans la valise (uniquement **joueurs de rugby**).
- Prévoir deux paires de chaussures confortables pour marcher
- Prévoir un vêtement de pluie
- Prévoir la trousse de toilette ainsi que le linge de toilette (serviette, gant...) Les draps sont fournis.

Le voyage –en amont

- Sacs en plastique pour linge sale, serviette humide, chaussures mouillées...
- Gel douche et shampoing dans sac plastique
- Adaptateur électrique
- (facultatif) Oreiller de voyage
- (facultatif) Petit cadeau (peu onéreux) pour la famille (ex: biscuits, bonbons)

Le voyage –en amont

- 3 pique-niques à emporter (samedi midi, samedi soir, dimanche midi) donc pensez à des denrées non périssables: chips, thon en conserve, salade en conserve...
- Pour les repas en général, si allergie alimentaire ou régime alimentaire particulier, le préciser à l'infirmière

Le comportement

- Application du règlement intérieur du collège
- Tout rapatriement aux frais des parents
- Prévenir l'infirmière si problème médical (même mineur tel que maux de tête récurrents...) ou médicaments à prendre (ordonnance à joindre obligatoirement) ; aucun accompagnateur n'est autorisé à donner des médicaments aux élèves.

La communication

- -Messagerie vocale CLC
- -ENT
- -Portables autorisés à certains moments